

PRESENTATION DE LA FORMATION

Le renforcement de la stratégie "Tester Alerter Protéger" (TAP) passe par le déploiement à compter de janvier 2021 de médiateurs et médiatrices de lutte anti-Covid-19, en renfort des équipes déjà mobilisées sur le terrain.

Des formations sont mises en place pour les médiateurs de lutte anti-Covid-19.

Elles sont constituées :

1. Dans un premier temps, en pré-requis, d'un **enseignement théorique en ligne** sur la présente plate-forme, et assuré par l'École des hautes études en santé publique (EHESP)
2. Puis, d'un **enseignement pratique en présentiel** (1 jour par formation), assuré via des instituts de formation en soins infirmiers et des associations agréées de sécurité civile pour la formation "tester sensibiliser" et sous l'égide de l'Assurance Maladie pour la formation "Contact-tracing".

Présentation de la formation en ligne

Formation socle

Connaissance de la Covid



Ouverture : 11 janvier 2021



Objectifs du module

- Expliciter les bases de la stratégie TAP
- Expliciter les caractéristiques du SARS-CoV-2
- Expliquer le rôle des médiateurs
- Sensibiliser les personnes aux recommandations sanitaires

Tester / sensibiliser



Ouverture : 18 janvier 2021



Objectifs du module

- Expliquer au patient les modalités et le déroulement du prélèvement, le rassurer et l'installer
- Réaliser un prélèvement et identifier les situations qui requièrent le recours au référent
- Enregistrer le patient et assurer la traçabilité du prélèvement
- Donner le résultat en délivrant et en sensibilisant sur les recommandations en vigueur

Contact tracing



Ouverture
25 janvier 2021



Objectifs du module

- Réaliser le contact-tracing de niveau 1 ;
- Identifier les contacts à risque, les mesures de gestion, la délivrance d'informations sur les mesures d'isolement à mettre en œuvre et le repérage des difficultés pour l'isolement ;
- Entrer des informations relatives au contact-tracing dans le système d'information « Contact COVID » ;
- Réaliser de la prévention auprès des cas positifs et de leur entourage ;
- Participer au repérage des personnes nécessitant un accompagnement à l'isolement

Pour obtenir le certificat de suivi de la formation en ligne

Pour valider cette formation en ligne, l'apprenant doit :

- Consulter attentivement toutes les ressources
- Répondre aux QCM en fin de séquence.

Comment savoir si une ressource ou un qcm a été consulté ?

- Une coche grise s'affiche en face d'une ressource **non** consultée ✓
- Une coche verte apparaît en face d'une ressource consultée ☑

Le bloc progression : visualiser la consultation de l'ensemble des ressources

Le bloc "progression" disponible en haut à droite de l'interface permet de visualiser rapidement l'état de consultation des ressources par module. En vert, la ressource a déjà été consultée, en bleue elle n'a pas encore été consulté. Pour valider le module, la barre doit donc entièrement être verte. Le titre de la ressource apparaît au survol du curseur de la souris. Pour accéder directement à la ressource, il suffit de cliquer dessus.



Pour obtenir une attestation de formation Médiateurs-Médiatrices de lutte anti-Covid-19, et ainsi être autorisé à réaliser les missions liées à la formation, l'apprenant doit :

1. Obtenir l'attestation de suivi de cette formation en ligne composée d'un module socle dont la validation permet d'accéder au module « tester et sensibiliser » et au module « contact-tracing » (l'apprenant peut suivre un ou l'autre de ces modules ou bien les deux en fonction des missions qu'il aura à exercer).
2. Participer et valider la ou les formations en présentiel :
 - « tester et sensibiliser » dispensée par les Instituts de formation en soins infirmiers et les association agréée de sécurité civile ;
 - « contact tracing » dispensée par une structure désignée par l'Assurance maladie.